

En raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19 qui s'est répandue au Canada et à l'ensemble, des activités économiques du pays sont présentement affectées. Les conditions liées à la pandémie évoluent rapidement et les gouvernements du Québec et du Canada ont mis en place des mesures d'urgence afin de mitiger la propagation du virus et de protéger la population. Des mesures ont été prises par la santé publique afin de pratiquer la distanciation sociale et le confinement des gens pour une période indéterminée. Conformément aux directives du ministère des Affaires municipales, nous tenons la séance du conseil à huis clos.

## **Province de Québec Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 18 janvier 2021 à 19 h 30* par le biais de vidéoconférence.

### **SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim, formant le quorum du conseil.

### **EST ABSENT : Jimmy Descôteaux – Absence motivé en raison de son travail**

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS :** Séance à huis clos due à pandémie de la maladie à coronavirus.

## **01. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

## **02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2021-01-001**

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 ;
05. Dépôt des états des revenus et des dépenses au 30 novembre 2020 ;
06. Adoption des comptes payés et à payer ;
07. Période de questions ;

## **LÉGISLATION**

---

08. Abrogation de résolution – Résolution no. 2020-11-420 – Attribution des responsabilités des membres du conseil ;
09. Attribution des responsabilités des membres du conseil ;
10. Cellulaire de la mairesse – Autorisation de paiement mensuel ;
11. Salaire d'élus – Demande de monsieur Éric Descheneaux ;

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

12. Budget 2021 – Date d'une assemblée extraordinaire pour adoption ;
13. Adoption de règlement – Règlement no. 214-2020 décrétant la tarification des frais administratifs et des services municipaux pour l'année 2021 ;
14. Association des directeurs municipaux du Québec – Renouvellement de l'adhésion ;
15. Réfection toiture de l'Hôtel de Ville – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
16. Réfection toiture de l'Hôtel de Ville – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
17. Vente pour taxes impayées – Désignation – Modification de la résolution ;
18. Vente pour taxes impayées – Modification de solde à la suite de l'achat d'une propriété ;
19. Assurance municipale – Renouvellement de la police d'assurance ;
20. Cour municipale de la Ville de Nicolet – Résolution de consentement d'adhésion de la municipalité de Saint-François-du-Lac ;
21. Recensement de la population 2021 – Résolution d'appui ;

22. Procès-verbaux d'assemblée – Demande à la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François et à la Régie d'incendie de Pierreville/Saint-François-du-Lac ;

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

23. Avis de motion – Règlement no. 216-2021, règlement modifiant le règlement général harmonisé 200-2019 concernant la sécurité publique ;

### **SÉCURITÉ INCENDIE**

---

24. Schéma de couverture de risques – Adoption du rapport annuel d'activités de 2020 ;
25. Schéma de couverture de risques – Demande de modification au ministère de la Sécurité publique ;

### **SÉCURITÉ CIVILE**

---

26. Glissement de terrain – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
27. Glissement de terrain – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
28. Avis de motion – Règlement no. 215-2021, règlement uniformisé concernant la garde des animaux ;

### **VOIRIE MUNICIPALE**

---

29. Fauchage des abords de routes – Prise en considération des soumissions reçues et octroi de contrat ;
30. Gestion des actifs municipaux – Autorisation de paiement pour l'inventaire des panneaux de signalisation ;
31. Gestion des actifs municipaux – Autorisation de paiement pour le développement d'outils et l'implantation de tableau de bord ;
32. Gestion des actifs municipaux – Autorisation de paiement à la firme Techni-Consultant, collaborateur externe ;
33. Réfection chemin de la Commune et rang Saint-Louis – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités - Utilisation d'un crédit antérieur ;
34. Réfection chemin de la Commune et rang Saint-Louis – autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
35. Soutien technique divers projets – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
36. Rue Plamondon – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
37. Rue Plamondon – Modification de la résolution no. 2020-02-070 – Achat des infrastructures ;
38. Réhabilitation du rang du Haut-de-la-Rivière – Règlement d'emprunt – Mandater les procureurs de la Municipalité ;

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

39. Assainissement des eaux usées – Secteur Pierreville – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
40. Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées – Secteur Notre-Dame – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
41. Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées – Secteur Notre-Dame – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
42. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – Approbation du budget 2021 ;
43. Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François – Renouvellement de l'offre de service avec la Société de développement Odanak inc. ;
44. Plan d'intervention – Autorisation de paiement à la firme Techni-Consultant, collaborateur externe ;
45. Assainissement des eaux usées – Secteur Pierreville – Autorisation de paiement de travaux de réparation de conduite

### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

46. Persévérance scolaire 2021 – Résolution d'appui ;
47. Coopérative de santé et solidarité Shooner-Jauvin – Autorisation de paiement pour taillage de trottoir ;

48. Coopérative de santé et solidarité Shooner-Jauvin – Autorisation de paiement du deuxième versement de l'aide financière pour la création d'une mini-urgence ;
49. Coopérative de santé et solidarité Shooner-Jauvin – Autorisation de paiement pour le partenariat du service des prises de sang ;
50. Bougie bus – Approbation des prévisions budgétaires 2021 ;
51. Résolution d'appui – Projet de loi C-213, Loi édictant la loi canadienne sur l'assurance-médicaments ;

#### **AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

52. Achat de terrain – Bord de l'eau, appartenant à la Fabrique Marguerite-D'Youville – Modification de résolution ;
53. Hôtel Traversy – Autorisation de paiement à l'ingénieur en structure ;
54. Hôtel Traversy – Mandater monsieur Sébastien Thivierge pour suivi de dossier ;

#### **LOISIRS ET CULTURE**

---

55. Parc rue Martel – Engagement de la Municipalité ;
56. Festivité du Nouvel An – Ajout d'un feu d'artifice ;
57. Décorations lumineuses de Noël – Autorisation de paiement ;
58. Centre communautaire – Bilan de santé – Autorisation de paiement à la firme d'architecte ;
59. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 2 – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
60. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 2 – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;
61. Centre communautaire – Autorisation de paiement pour le grillage de protection des éléments audiovisuels ;
62. Centre communautaire – Remboursement à madame Josée Bussièrès ;
63. Pêche en herbe – Désignation de la personne responsable ;
64. Guignolée 2020 – Octroi d'un don ;
65. Guignolée 2020 – Autorisation de paiement pour l'achat de cartes cadeaux ;
66. Activités hivernales – Autorisation d'achat d'affiches ;
67. Carnaval d'hiver – Autorisation d'achat de matériels ;

- 
68. Affaires diverses ;
  69. Documents déposés ;
  70. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
  71. Période de questions ;
  72. Levée de l'assemblée.

#### **03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 7 décembre 2020, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-002**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 7 décembre 2020 et d'en autoriser la signature.

#### **04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 14 décembre 2020, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-003**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 14 décembre 2020 et d'en autoriser la signature.

## 05. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2020

La secrétaire d'assemblée dépose les états des revenus et des dépenses du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 novembre 2020 de la Municipalité de Pierreville.

## 06. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 15 janvier 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-01-004

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2021.

*Isabelle Tougas*

Secrétaire/commis-comptable

### **Déboursés directs**

1	7959	Excavation Tourigny inc. - Glissement terrain rang De L'île - Décompte #4	14 833.75 \$
2	7960	Conseil des Abénakis D'Odanak - Déchiquetage de branches	1 000.00 \$
3	7961	Petite caisse - Eau, repas réunion budget, vaporisateur	163.95 \$
4	7962	Infotech - Banque d'heures 26H	2 253.51 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>18 251.21 \$</b>

### **Kilométrage, dépense payé avec salaire**

1		Isabelle Tougas - Déplacement du mois de décembre 2020	157.00 \$
2		Manon Ricard - Déplacement de décembre 2020	25.00 \$
3		Sylvain Bardier - Cellulaire des mois de nov. - déc. 2020	120.00 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>302.00 \$</b>

### **Prélèvements automatiques**

1		Bell Canada - Téléphone du mois de novembre 2020	1 362.42 \$
2		Hydro-Québec - Électricité du 15 octobre 2020 au 30 novembre 2020	3 775.08 \$
3		Ministre des finances - 2/2 versement service de la Sûreté du Québec	90 108.00 \$
4		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de décembre 2020	6 733.82 \$
5		MRC Nicolet-Yamaska - Services informatique, services d'inspection	2 124.53 \$
6		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de décembre 2020	3 054.17 \$
7		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de décembre 2020	2 964.30 \$
8		Sogetel - Service Internet du mois de décembre 2020	18.34 \$
9		Telus Mobilité - Cellulaire maire, dg, municipalité du 11/12/2020 au 10/01/2021	174.05 \$
10		Visa Desjardins - Petits outils loisirs, repas budget, lampe, Itunes, Microsoft, fil ...	664.56 \$
11		<b>Suite:</b> Bonhomme de neige, zoom	- \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>110 979.27 \$</b>

### **Fournisseurs 2020**

1	8004	Agritex - Gyrophare et fusible pour le tracteur	132.70 \$
2	8005	Boisvert lye - Déplacements: Budget (7x), Drummondville (RDL, Mégaburo, Buropro)	1 966.33 \$
3		<b>Suite:</b> Église ND, Pointe-Au-Moulin, Revêtement Stéphane Dionne, chemin Landry	- \$
4		<b>Suite:</b> Lumicom pour panneau numérique, Pville Courriel, Vigilis	- \$
5		<b>Suite :</b> Sorel palais de justice (dossier Hôtel Traversy) (4x), RDL vérificateur (2x)	- \$

6	8006	Buropro - Photocopies du mois de décembre 2020	220.35 \$
7	8007	Dépanneur Pierreville - Essence camions du mois de décembre 2020	164.23 \$
8	8008	Entreprises M & G Gamelin inc. (Ultramar) - Diesel tracteur du mois de décembre 2020	49.75 \$
9	8009/8010	FQM - Honoraires professionnels - Glissement terrain rang De L'Ile, station épuration ND	3 518.29 \$
10		<b>Suite</b> : Soutien technique, HV, réfection centre communautaire	- \$
11	8011	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation de novembre - décembre 2020	65.00 \$
12	8012	Imprimerie de la Rive-Sud ltée. - Enveloppes et papier 8.5" x 11" avec logo	1 670.58 \$
13	8013	L'Annonceur - Vœux des fêtes	327.68 \$
14	8014	Eurofins Environex - Test d'eaux usées novembre et décembre 2020	213.57 \$
15	8015	Mégaburo - Fournitures de bureau pour le mois de décembre 2020	439.32 \$
16	8016	Patrick Morin - Lampe, masse, épingle, vis, rondelle, boulon, ruban à masquer	226.97 \$
17	8017	Groupe 132 - Travaux d'asphaltage des rues	9 198.00 \$
18	8018	Poudrette Danielle - Déplacement échange de livres à la bibliothèque	80.94 \$
19	8019	Sanixel - Produits d'entretien pour le mois de décembre 2020	626.92 \$
20	8020	Régie IAEP du Bas St-François - Consommation d'eau de décembre 2020	16 361.94 \$
21	8021	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - Intervention au 98, rue Letendre	1 011.05 \$
22	8022	CRSBP du Centre-du Québec - Bande dessinée Game Over	32.11 \$
23	8023	Métro Rouillard - Bouteille d'eau et lait, cartes cadeaux (guignolée)	6 445.41 \$
24	8024	Spec-Tech inc. - Location d'éclairage HV, ND, parc, feux d'artifice ND, grillages	7 535.47 \$
25	8025	Infotech - Papeterie pour taxation 2021	796.78 \$
26	8026	Geneviève Gill - Subvention Hockey (Louis-charles Léveillé), musique (Marguerite)	400.00 \$
27	8027	ADN Communication - Alertes municipales - décembre 2020	52.69 \$
28	8028	Gestion Écono Plus Inc - Frais mensuel GPS sur camion mois de décembre 2020	40.24 \$
29	8029	Sébastien Thivierge ing. - Préparation du dossier Hôtel Traversy rencontre	1 800.00 \$
30	8030	Doucet + Turcotte Architectes ic. - analyse et relevé du centre communautaire	1 149.75 \$
31	8031	Groupe Trifide - Incentaire des panneaux de signalisation par cartographie	5 231.36 \$
32	8032	Forage Techni-Ciment inc. - Sciage Trottoir de la Coop de santé Shooner-Jauvin	1 149.75 \$
33	8033	Services sous-marin SSM - Plongeurs (3) dans l'étang aéré	3 803.38 \$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>64 710.56 \$</b>

#### **Fournisseurs 2021**

1	8034	Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre	1 500.00 \$
2	8035	Croix-Rouge canadienne, Québec - Contribution 2021 (2192 population x 0.17\$)	372.64 \$
3	8036	Ultima - Renouvellement d'assurance 2021	31 067.00 \$
4	8037	Les Entreprises Bergeron 2009 inc. - 3/6 versement déneigement	35 018.14 \$
5	8038	PG Solutions inc. - Contrat d'entretien et soutien des applications 2021	1 332.56 \$
6	8039	R.G.M.R Bas Saint-François - 1/12 versement quote-part 2021	19 464.38 \$
7	8040	Infotech - Contrat de soutien 2021	6 915.75 \$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>95 670.47 \$</b>

<b>Total des factures du mois</b>	<b>194 243.04 \$</b>
-----------------------------------	----------------------

#### **07. PÉRIODE DE QUESTIONS**

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

## LÉGISLATION

---

### **08. ABROGATION DE RÉOLUTION – Résolution no. 2020-11-420 – Attribution des responsabilités des membres du conseil**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 novembre 2020, la résolution no. 2020-11-420 a été adoptée afin d'établir la liste des personnes désignées pour siéger aux différents comités municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil du 7 décembre 2020, la secrétaire d'assemblée, madame Lyne Boisvert, a déposé la lettre de démission de monsieur Éric Descheneaux de son poste de maire, il faut réattribuer les responsabilités laissées vacantes par cette démission à la mairesse par intérim, madame Ginette Nadeau ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-005**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution no. 2020-11-420 – Attribution des responsabilités des membres du conseil.

### **09. ATTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, il y a lieu de réviser la liste des personnes désignées pour siéger aux différents comités municipaux et de procéder aux modifications qui s'imposent à la suite de cette révision ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-006**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que s'établisse dorénavant comme suite la liste des personnes désignées pour siéger aux différents comités municipaux, le tout en remplacement de toutes autres nominations antérieures, à savoir :

- |   |   |  |
|---|---|--|
| 1. <b>Voirie et travaux publics</b>       | : | L'ensemble du conseil  |
| 2. <b>Assainissement des eaux</b>         | : | L'ensemble du conseil  |
| 3. <b>Police</b>                          | : | L'ensemble du conseil  |
| 4. <b>Loisirs</b>                         | : | Marie-Pier Guévin-Michaud<br>Nathalie Traversy<br>Ginette Nadeau             |
| 5. <b>Jeux d'eau et skate parc</b>        | : | L'ensemble du conseil  |
| 6. <b>Bibliothèque</b>                    | : | Nathalie Traversy<br>Ginette Nadeau  |
| 7. <b>Aménagement et urbanisme</b>        | : | L'ensemble du conseil  |
| 8. <b>Finances</b>                        | : | L'ensemble du conseil  |
| 9. <b>Protection civile et assistance</b> | : | Ginette Nadeau, Mairesse<br>Steeve Desmarais<br>Jimmy Descôteaux (Substitut) |
| 10. <b>Centre communautaire</b>           | : | L'ensemble du conseil  |
| 11. <b>Le personnel</b>                   | : | L'ensemble du conseil  |
| 12. <b>Comité des ressources humaines</b> | : | Michel Bélisle<br>Steeve Desmarais<br>Jimmy Descôteaux                       |

Chacun des membres du conseil acceptant leurs nominations respectives séance tenante, entendu que madame la mairesse par intérim est toujours d'office membre de chacun des comités.

De plus, toujours sous la même proposition, il est unanimement résolu par le conseil de nommer comme délégué au sein des organismes auxquels la municipalité adhère les personnes suivantes, le tout en remplacement de toutes nominations antérieures ;

13. **O.M.H.P.** : Michel Bélisle  
Ginette Nadeau (substitut)
14. **C.R.S.B.P.** : Nathalie Traversy (Répondant)  
Chantal Bellamy (Coordonnatrice)  
Ginette Nadeau
15. **Bougie bus** : Marie-Pier Guévin-Michaud
16. **Régie I.A.E.P. du Bas-St-François** : Steeve Desmarais  
Jimmy Descôteaux  
Nathalie Traversy (Substitut)
17. **Régie G.M.R. du Bas-St-François** : Michel Bélisle  
Jimmy Descôteaux (Substitut)
18. **Régie d'incendie Pierreville  
St-François-du-Lac** : Nathalie Traversy  
Marie-Pier Guévin-Michaud
19. **Bouées** : L'ensemble du conseil
20. **Vélo sur la rivière** : Steeve Desmarais  
Marie-Pier Guévin-Michaud
21. **Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**  
*Membres d'office*  
Ginette Nadeau, Mairesse par intérim  
Steeve Desmarais  
Nathalie Traversy  
Lyne Boisvert, directrice générale, CPA — CGA  
  
*Citoyens (nes) de la municipalité*  
Nicole Beaulac  
Serge Gauthier  
Maurice Vidal

Chacun des membres du conseil accepte leurs délégations respectives séance tenante.

#### **10. CELLULAIRE DE LA MAIRESSE – Autorisation de paiement mensuel**

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle mairesse par intérim, madame Ginette Nadeau, préfère utiliser son cellulaire personnel comme cellulaire pour ses fonctions de mairesse, et non d'utiliser celui qui est fourni par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fera annuler la ligne téléphonique reliée au cellulaire municipal, soit le numéro 450-881-1160 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-007**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un remboursement mensuel de 50 \$ à madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim, pour les frais d'utilisation de son cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions ;

ET d'annuler la ligne téléphonique reliée au cellulaire municipal qui est utilisé par la mairesse par intérim.

## **11. SALAIRE D'ÉLUS – Demande de monsieur Éric Descheneaux**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, la présidente d'assemblée et directrice générale, madame Lyne Boisvert, a procédé au dépôt officiel de la lettre de démission du maire monsieur Éric Descheneaux effective en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de la part de monsieur Éric Descheneaux, ex-maire de la Municipalité, afin que ce dernier soit payé pour une durée de 11 jours de travail au courant du mois de décembre 2020 pour ses fonctions de maire ;

CONSIDÉRANT QUE la dernière séance présidée par monsieur Descheneaux à la Municipalité est le 1<sup>er</sup> décembre 2020, et selon ses fonctions, le maire doit procéder à la signature des résolutions reliées à cette séance ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette séance, des résolutions ont dû être signées par monsieur Descheneaux ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Descheneaux est parti en voyage au Mexique et qu'il a été dans l'obligation de faire une quarantaine de quatorze (14) jours due à la présente pandémie, cela a fait en sorte qu'il y a eu un délai entre le moment de la dernière séance de monsieur Descheneaux et celui où les résolutions ont été signées ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a, en sa possession, une lettre de démission de monsieur Descheneaux, datée du 18 novembre 2020, indiquant textuellement que ce dernier termine son rôle de maire le 1<sup>er</sup> décembre ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'étude de la demande de monsieur Descheneaux, il a été constaté que lors de son entrée au pouvoir, soit lors des élections du 7 novembre 2017, monsieur Descheneaux est entré en poste officiellement, à la suite de son assermentation, le 13 novembre 2017, celui-ci a été payé pour l'entièreté du mois ;

CONSIDÉRANT QUE les élus reçoivent une compensation financière pour la charge de leur travail, et non un salaire horaire ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-008**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de refuser de payer les jours demandés par monsieur Éric Descheneaux, car ses fonctions de maire se sont terminées le 1<sup>er</sup> décembre 2020 à 23 h 59, tel qu'indiqué dans sa lettre de démission, et non le 11 décembre 2020, comme affirmé par monsieur Descheneaux dans sa demande.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

## **12. BUDGET 2021 – Date d'une assemblée extraordinaire pour adoption**

CONSIDÉRANT QU'afin de procéder à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021 de la Municipalité de Pierreville, une séance extraordinaire doit avoir lieu ;



CONSIDÉRANT QUE cette séance aura lieu en présentiel, si les mesures sanitaires en place le permettent, sans quoi elle aura lieu à huis clos et sera publiée sur le site Internet de la Municipalité le jour suivant ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette même séance, le règlement concernant la taxation pour l'année 2021 sera adopté ;

**2021-01-009**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Pierreville pour l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021 aura lieu le 15 février 2021, à 19 h.

**13. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 214-2020 décrétant la tarification des frais administratifs et des services municipaux pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT QUE les frais prévus au Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (Chapitre A-21. R.3) de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Chapitre A-2.1, a. 11, 85 et 155) ont été indexés et mis à jour le 1<sup>er</sup> mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité* permet de décréter une tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 ;

**2021-01-010**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 214-2020 décrétant la tarification des frais administratifs et des services municipaux pour l'année 2021.

**14. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – Renouvellement de l'adhésion**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la cotisation de la directrice générale envers l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2021 ;

**2021-01-011**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion de la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2021, au coût de ± 885 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Abonnement et cotisation professionnelle » 02 130 00 494*

**15. RÉFECTION TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE –  
Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et  
son service de génie de la Fédération québécoise des  
municipalités**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté dans le dossier des travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 30 novembre 2020, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

*Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 95,16 \$ pour un total de 2,25 heures de travail ;*

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-012**

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la FQM pour une somme de ± 214,11 \$ (taxes en sus) pour la gestion des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de l'Hôtel de Ville.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection toiture HV » 03 310 01 008*

**16. RÉFECTION TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE –  
Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et  
son service de génie de la Fédération québécoise des  
municipalités**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté dans le dossier des travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 31 décembre 2020, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

*Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 95,16 \$ pour un total de 0,25 heure de travail ;*

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-013**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la FQM pour une somme de ± 23,79 \$ (taxes en sus) pour la gestion des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de l'Hôtel de Ville.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection toiture HV » 03 310 01 008*

**17. VENTE POUR TAXES IMPAYÉES – Désignation –  
Modification de résolution**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pierreville du 9 novembre dernier, la résolution no. 2020-11-423 désignait les mandataires afin d'agir au nom de la Municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes à la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, la secrétaire d'assemblée, madame Lyne Boisvert a déposé une lettre de démission de monsieur Éric Descheneaux de son poste de maire ;

CONSIDÉRANT QUE dans ladite résolution, monsieur Éric Descheneaux avait été mandaté dans le cadre de la vente pour non-paiement de taxes à la MRC de Nicolet-Yamaska ;

**2021-01-014**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de modifier la résolution no. 2020-11-423 afin de changer le nom de monsieur Éric Descheneaux par madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim ;

DONC, d'autoriser madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à agir pour et au nom de la Municipalité de Pierreville, au moment de la vente pour non-paiement de taxes à la MRC de Nicolet-Yamaska, qui aura normalement lieu le 14 avril à 10 h, si les consignes sanitaires le permettent à cette date, à la salle du conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska, situé au 257-1, rue Mgr Courchesne à Nicolet.

**18. VENTE POUR TAXES IMPAYÉES – Modification de solde à la suite de l'achat d'une propriété**

CONSIDÉRANT QUE le 10 avril 2019 a eu lieu la vente pour non-paiement de taxes à la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette vente, la propriété portant le numéro de lot 5 744 484 fut adjugée pour la somme de 203,03 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la réclamation pour les taxes municipales est de 242,28 \$, incluant les intérêts au 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le produit de la vente est insuffisant pour payer les frais de justice soit un montant de 211,09 \$, la MRC de Nicolet-Yamaska a déposé un montant de 8,06 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la somme due pour la propriété mentionnée précédemment, pour les taxes des années 2018 et 2019, avant l'application des intérêts est de 224,27 \$ ;

CONSIDÉRANT QU'une fois les frais de justice payés, aucun montant ne sera remis à la Municipalité à la suite de cette vente ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'avait aucun intérêt à l'acquisition de ce lot ;

**2021-01-015**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'application d'un crédit de la somme de 224,27 \$, due pour le lot numéro 5 744 484, ainsi que de retirer les intérêts portés au dossier.

**19. ASSURANCE MUNICIPALE – Renouvellement de la police d'assurance**

CONSIDÉRANT la réception des documents relatifs au renouvellement de nos assurances pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021 de la part du Groupe Ultima Inc. ;

2021-01-016

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler la police d'assurance de la Municipalité de Pierreville pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021 pour la somme de ± 31 067 \$.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Assurance – Gestion financière » 02 130 00 421, « Assurance – ADM » 02 190 00 421, « Assurance – Sécurité civile » 02 230 00 421, « Assurance – Voirie » 02 320 00 421, « Assurance – Garage municipal » 02 321 00 421, « Assurance – Camions municipaux » 02 322 00 421, « Assurance – Tracteurs » 02 324 00 421, « Assurance – Enlèvement de la neige » 02 330 00 421, « Assurance – Éclairage des rues » 02 340 00 421, « Assurance – Réseau d'aqueduc » 02 413 00 421, « Assurance – TEU Usine ND » 02 414 00 421, « Assurance – TEU Usine Pville » 02 414 10 421, « ASSURANCE – Réseau égout ND » 02 415 00 421, « Assurance – Réseau Égout Pville » 02 415 10 421, « Assurance – Aménagement – Urbanisme et zonage » 02 610 00 421, « Assurance – Centre communautaire » 02 701 20 421, « Assurance – Chalet des Loisirs ND » 02 701 22 421, « Assurance – Patinoires » 02 701 30 421, « Assurance – Quais, plage » 02 701 40 421, « Assurance – Parcs et terrains de jeux » 02 701 50 421, « Assurance – Comité des Loisirs » 02 701 92 421, « Assurance – Bibliothèque » 02 702 30 421.*

**20. COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE NICOLET –  
Résolution de consentement d'adhésion de la municipalité de  
Saint-François-du-Lac**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville est signataire de *L'Entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Nicolet* (ci-après « l'Entente ») par laquelle celle-ci donne compétence sur l'ensemble de son territoire à la Cour municipale commune de la Ville de Nicolet pour le traitement des constats d'infraction ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac désire se joindre à la Cour municipale commune de la Ville de Nicolet ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la *Loi sur les cours municipales* (chapitre C-72.01), une municipalité peut adhérer à une entente sur l'établissement d'une cour municipale commune déjà existante, par règlement de son conseil et aux conditions prévues par l'entente ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de l'Entente, une municipalité peut adhérer à la présente entente par l'obtention, par voie de résolution, du consentement unanime des municipalités déjà parties à l'Entente, et en acceptant, par règlement, les conditions de l'Entente ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-01-017

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de consentir à l'adhésion de la Municipalité de Saint-François-du-Lac à *L'Entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Nicolet* en vigueur, et ce, aux mêmes conditions et modalités que celles décrites dans l'Entente ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de faire parvenir copie conforme de la présente résolution à la Municipalité de Saint-François-du-Lac afin que celle-ci obtienne l'autorisation d'adhérer à la Cour municipale commune de la Ville de Nicolet du gouvernement en vertu des articles 19 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (chapitre C-72.01).

**21. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 – Résolution d’appui**

CONSIDÉRANT QUE depuis plus d’un siècle, la population canadienne s’appuie sur les données du recensement pour se renseigner sur l’évolution du pays et sur ce qui compte pour elle ;

CONSIDÉRANT QUE la population se fit aux tendances socioéconomiques clés et à l’analyse des données du recensement pour prendre d’importantes décisions qui ont une incidence directe sur nos familles, nos quartiers et nos entreprises ;

CONSIDÉRANT QU’en réponse à la pandémie de COVID-19, Statistique Canada s’est adapté afin de veiller à ce que le Recensement de la population de 2021 soit mené partout au pays de la meilleure façon possible, au moyen d’une approche sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QUE Statistique Canada embauchera environ 32 000 personnes partout au pays pour aider à la collecte des données du recensement ;

CONSIDÉRANT QUE compléter le questionnaire du recensement aura une incidence directe sur la collecte des données nécessaires pour planifier, élaborer et évaluer des programmes et des services tels que les écoles, les garderies, les services à la famille, le logement, les services d’urgence, les routes, le transport public et la formation pour acquérir des compétences nécessaires à l’emploi ;

**2021-01-018**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, que le conseil de la Municipalité de Pierreville appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.qc.ca](http://www.recensement.qc.ca).

**22. PROCÈS-VERBAUX D’ASSEMBLÉE – Demande à la Régie intermunicipale d’alimentation en eau potable du Bas-Saint-François et à la Régie d’incendie de Pierreville/Saint-François-du-Lac**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d’alimentation en eau potable du Bas-Saint-François tient des assemblées de ses délégués représentant les différentes municipalités membres de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d’incendie de Pierreville/Saint-François-du-Lac tient, elle aussi, des assemblées de ses délégués représentant les différentes municipalités membres de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces assemblées, un procès-verbal est rédigé afin de faire un suivi des décisions prises ;

**2021-01-019**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de demander à la Régie intermunicipale d’alimentation en eau potable du Bas-Saint-François ainsi que la Régie d’incendie de Pierreville/Saint-François-du-Lac de faire parvenir à la Municipalité les procès-verbaux des assemblées après chaque rencontre, et non une fois l’année complétée.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

---

### 23. AVIS DE MOTION – Règlement no. 216-2021 Règlement modifiant le règlement général harmonisé 200-2019 concernant la sécurité publique

2021-01-020

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller *Steeve Desmarais* qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption le *Règlement no. 216-2021 règlement modifiant le règlement général harmonisé 200-2019 concernant la sécurité publique*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27-1), une copie du projet de règlement en titre est déposée et jointe en annexe au présent avis.

## SÉCURITÉ INCENDIE

---

### 24. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – Adoption du rapport annuel d'activités de 2020

CONSIDÉRANT QUE le préventionniste de la MRC de Nicolet-Yamaska, monsieur Martin Houle, demande à la Municipalité de Pierreville de remplir le formulaire du rapport annuel d'activités de 2020 pour le schéma de couverture de risques incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le préventionniste demande que le rapport d'activités soit adopté par une résolution du conseil municipal de Pierreville ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-01-021

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter et de déposer le rapport annuel d'activités 2020 sur le schéma de couverture de risques incendie à la MRC de Nicolet-Yamaska.

### 25. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – Demande de modification au ministère de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE le schéma de sécurité incendie de la MRC de Nicolet-Yamaska a été attesté le 21 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 de la *Loi en Sécurité incendie* S-3.4 (LSI), une fois en vigueur, le schéma peut être modifié en fonction de l'évolution technologique, d'une modification du territoire, d'une augmentation des risques ou pour tout autre motif valable, pourvu qu'il demeure conforme aux orientations ministérielles ;

CONSIDÉRANT QUE la paroisse de Sainte-Perpétue, la Régie d'incendie de Pierreville/Saint-François-du-Lac désirent intégrer l'assistance aux techniciens ambulanciers paramédics pour l'évacuation médicale des victimes tout en demeurant conforme aux orientations ministérielles au schéma de couverture de risque incendie ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-01-022

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander aux autorités de la MRC de Nicolet-Yamaska de transmettre une demande de modification au ministère de la Sécurité publique du schéma de couverture de risques tel que le prévoir l'article 28 de la *Loi en sécurité incendie* afin d'intégrer l'assistance aux techniciens ambulanciers

paramédics pour l'évacuation médicale des victimes tout en demeurant conforme aux orientations ministérielles.

## SÉCURITÉ CIVILE

---

### **26. GLISSEMENT DE TERRAIN – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté dans le dossier des travaux de stabilisation du glissement de terrain sur le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 30 novembre 2020, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

*Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 95,16 \$ pour un total de 3,25 heures de travail ;*

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-023**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la FQM, pour une somme de ± 309,27 \$ (taxes en sus) pour le soutien technique et la gestion de projet, dans le cadre des travaux de stabilisation du glissement de terrain sur le rang de l'Île.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004*

### **27. GLISSEMENT DE TERRAIN – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté dans le dossier des travaux de stabilisation du glissement de terrain sur le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 31 décembre 2020, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

*Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 95,16 \$ pour un total de 1,50 heures de travail ;*

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-024**

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la FQM, pour une somme de ± 142,74 \$ (taxes en sus) pour le soutien technique et la gestion de projet, dans le cadre des travaux de stabilisation du glissement de terrain sur le rang de l'Île.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004*

**28. AVIS DE MOTION – Règlement no. 215-2021 règlement uniformisé concernant la garde des animaux**

**2021-01-025**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère *Nathalie Traversy* qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption le *Règlement no. 215-2021 règlement uniformisé concernant la garde des animaux*.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27-1), une copie du projet de règlement en titre est déposée et jointe en annexe au présent avis.

**VOIRIE MUNICIPALE**

---

**29. FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTES – Prise en considération des soumissions reçues et octroi de contrat**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de trois (3) ans pour le fauchage des abords des routes appartenant à la municipalité prenait fin en août 2020 ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions déposées au bureau municipal, situé au 26, rue Ally, ce 7 décembre 2020 à 11 h, à savoir ;

*9253-4015 Québec inc — David Bailey : 23 616,00 \$/année*

CONSIDÉRANT QUE le 21 novembre 2020, une soumission a été reçue par courriel de la part de Monsieur Pascal Lefebvre, cette soumission n'a pas été prise en compte, car il est précisé, au point 1 et 6.2 du devis d'appel d'offres ; « *la municipalité n'accepte aucune soumission donnée verbalement, par télécopieur ou par courriel* », et qu'aucun document exigé par l'appel d'offres n'a été remis ;

CONSIDÉRANT QUE les élus trouvaient le coût encore trop élevé, ces derniers ont décidé de demander d'autres prix à d'autres entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le 16 décembre 2020 les soumissions suivantes :

*Monsieur Mario Gamelin:*

*9 970,50 \$ (taxes en sus) pour l'année 2021*

*10 264,75 \$ (taxes en sus) pour l'année 2022*

*10 557,00 \$ (taxes en sus) pour l'année 2023*

*ML Entreprises :*

*19 549,80 \$ (taxes en sus) pour l'année 2021*

*20 136,27 \$ (taxes en sus) pour l'année 2022*

*20 740,33 \$ (taxes en sus) pour l'année 2023*

CONSIDÉRANT QUE ces deux soumissions sont conformes aux exigences du devis d'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-026**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour le fauchage des abords des routes à monsieur Mario Gamelin pour la somme de ± 9 970,50 \$ (taxes en sus) pour l'année 2021 ;

QUE ce contrat offre une possibilité de renouvellement pour deux ou trois ans selon le désir de la Municipalité, et ce aux montants détaillés précédemment.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Fauchage des routes » 02 320 02 521*



**30. GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX – Autorisation de paiement pour l’inventaire des panneaux de signalisation**

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe Trifide a été mandatée par le biais de la résolution no. 2020-12-461 pour un montant de ± 9 100 \$ (taxes en sus) afin de procéder à l’inventaire des panneaux de signalisation sur le territoire de la Municipalité de Pierreville par cartographie mobile ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés représentent 50 % du mandat, soit ± 4 550 \$ (taxes en sus) ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-027**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture au coût de ± 4 550 \$ (taxes en sus) à la firme Groupe Trifide pour l’inventaire des panneaux de signalisation par cartographie mobile.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Gestion des actifs municipaux » 02 413 00 444*

**31. GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX – Autorisation de paiement pour le développement d’outils et l’implantation de tableau de bord**

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-12-460 mandatait la firme Maxxum Gestion d’actifs afin de procéder au déploiement d’outils de diffusion des données et l’implantation d’un tableau de bord décisionnel pour un montant de ± 21 000 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat a été donné dans le but d’accroître la capacité de la Municipalité à répondre aux besoins de ses citoyens à la suite de la réalisation du plan d’intervention ;

CONSIDÉRANT QU’en date du 15 décembre 2020, les travaux étaient réalisés à 50 % ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-028**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la première facture de la firme Maxxum pour le développement d’outils et l’implantation de tableau de bord décisionnel pour la Municipalité, au montant de ± 10 500 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Gestion des actifs municipaux » 02 413 00 444*

**32. GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX – Autorisation de paiement à la firme Techni-Consultant, collaborateur externe**

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-12-463 mandatait la firme Techni-Consultant comme ressource externe du projet pour la gestion des actifs municipaux afin de coordonner les différentes phases de la réalisation du projet pour un montant de ± 11 400 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QU’en date du 17 décembre 2020, l’avancement des travaux était de 40 % ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-029**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la première facture de la firme Techni-Consultant pour le projet de la gestion des actifs municipaux d'une somme de ± 4 560 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Gestion des actifs municipaux » 02 413 00 444*

**33. RÉFECTION CHEMIN DE LA COMMUNE ET RANG SAINT-LOUIS – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités – Utilisation d'un crédit antérieur**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ont été mandatés par monsieur Éric Descheneaux afin d'effectuer une étude pour des travaux futurs concernant le chemin de la Commune et le rang Saint-Louis, car il y aurait une instabilité probable au niveau des fossés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires professionnels de monsieur Harnois et son service pour l'étude demandée en date du 31 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture se détaille ainsi :

*Monsieur Mathieu Gingras au tarif horaire de 80,60 \$ pour un total de 1,5 heure de travail ;*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un crédit de la part de la FQM d'un montant de 120,90 \$ (taxes en sus) dans le cadre du projet de réhabilitation du rang Sainte-Anne ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilisera ce crédit pour payer la facture de monsieur Harnois et son service de génie de la FQM ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-030**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie pour l'étude pour des travaux futurs aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 120,90 \$ (taxes en sus) ;

QUE cette facture sera payée avec le crédit offert par la FQM dans le cadre du projet de réhabilitation du rang Sainte-Anne.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraire FQM » 02 320 00 951*

**34. RÉFECTION CHEMIN DE LA COMMUNE ET RANG SAINT-LOUIS – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ont été mandatés par monsieur Éric Descheneaux afin d'effectuer une étude pour des travaux futurs concernant le chemin de la Commune et le rang Saint-Louis, car il y aurait une instabilité probable au niveau des fossés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires professionnels de monsieur Harnois et son service pour l'étude demandée en date du 30 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture se détaille ainsi :

*Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 95,16 \$ pour un total de 0,25 heures de travail ;*

**2021-01-031**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie pour l'étude pour des travaux futurs aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 23,79 \$ (taxes en sus) ;

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraire FQM » 02 320 00 951*

**35. SOUTIEN TECHNIQUE DIVERS PROJETS – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Descheneaux a eu recours à du soutien technique pour divers projets auprès du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 30 novembre 2020, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

*Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 95,16 \$ pour un total de 1,75 heures de travail ;*

*Monsieur Mathieu Gingras au tarif horaire de 80,60 \$ pour un total de 0,50 heure de travail*

CONSIDÉRANT QU'il y a des frais de déplacement pour une distance de 100 km au tarif de 0,46 \$/km ;

**2021-01-032**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires du service de génie de la FQM, pour une somme de ± 252,83 \$ (taxes en sus) pour le soutien technique dans divers projets.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires FQM » 02 320 00 951*

**36. RUE PLAMONDON – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités par le biais de la résolution no. 2018-10-362 dans le cadre du projet de l'acquisition des infrastructures de la rue Plamondon ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 30 novembre 2020, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

*Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 95,16 \$ pour un total de 0,25 heure de travail ;*

2021-01-033

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie aux tarifs mentionnés précédemment, pour une somme de ± 23,79 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rue Plamondon » 03 310 00 022*

**37. RUE PLAMONDON – Modification de la résolution no. 2020-02-070 – Achat des infrastructures**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité du 17 février 2020, la résolution no. 2020-02-070 a été adoptée ;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution autorisait l'achat des infrastructures construites dans, sur et au-dessus des lots 5 743 748 du cadastre du Québec, identifiés comme étant la rue Plamondon et comportant des infrastructures d'égout domestique, d'aqueduc et de voirie et d'annexer au contrat notarié l'autorisation émise par le ministère du développement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ont vérifié le 15 février 2019 la conformité de ces infrastructures afin de finaliser le dossier portant le numéro de dossier 1342-6176-AE-(X-2) de ses infrastructures émises le 10 août 1980, le tout ayant été transcrit dans un rapport, qui sera joint au contrat notarié ;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution mandatait les signataires afin de procéder au transfert des lots décrits précédemment de même que les infrastructures qui y sont construites dans, sur et au-dessous de ceux-ci, à savoir les infrastructures d'égout domestique, d'aqueduc et de voirie de la rue Plamondon ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pierreville, la secrétaire d'assemblée, madame Lyne Boisvert, a déposé une lettre de démission de monsieur Éric Descheneaux de son poste de maire ;

CONSIDÉRANT QUE dû au départ de monsieur Descheneaux, il est primordial de désigner sa remplaçante afin de procéder à la signature des documents relatifs au transfert précédemment mentionné ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-01-034

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de modifier la résolution no. 2020-02-070 afin d'autoriser la mairesse par intérim, madame Ginette Nadeau et la directrice générale, madame Lyne Boisvert à signer tout acte pour et au nom de la Municipalité de Pierreville concernant les transferts des lots décrits selon la résolution no. 2020-02-070 de même que les infrastructures qui y sont construites dans, sur et au-dessus de ceux-ci, à savoir, les infrastructures d'égout domestique, d'aqueduc et de voirie de la rue Plamondon ;

D'AJOUTER au contrat notarié, le rapport de monsieur Marc-André Harnois concernant la conformité des infrastructures.

**38. RÉHABILITATION DU RANG DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE  
– Règlement d'emprunt – Mandater les procureurs de la  
Municipalité**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville doit procéder à des travaux de réhabilitation du rang du Haut-de-la-Rivière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'effectuer les travaux en totalité, la municipalité doit procéder à un emprunt ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, un règlement doit être rédigé par nos procureurs ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-035**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme Therrien Couture Jolicoeur SENC afin de procéder à la préparation d'un premier projet de règlement d'emprunt dans le cadre des travaux de réhabilitation du rang du Haut-de-la-Rivière et ainsi le montant total du règlement sera déterminé ultérieurement.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

---

**39. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – Secteur Pierreville  
– Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et  
son service de génie de la Fédération québécoise des  
municipalités**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a eu recours à du soutien technique pour divers projets auprès du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 31 décembre 2020, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

*Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 95,16 \$ pour un total de 2,25 heures de travail ;*

*Madame Sophie Lethiecq-Boisvert au tarif horaire de 95,16 \$ pour un total de 3,50 heures de travail*

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-036**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires du service de génie de la FQM, pour une somme de ± 547,17 \$ (taxes en sus) pour le soutien technique dans divers projets.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « T.E.U. Pierreville » 02 414 10 951*

**40. MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – Secteur Notre-Dame – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités, par le biais de la résolution no. 2018-01-007 pour la gestion du projet de la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 30 novembre 2020, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

*Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 95,16 \$ pour un total de 7,25 heures de travail ;*

*Madame Sophie Lethiecq-Boisvert au tarif horaire de 95,16 \$ pour un total de 0,50 heure de travail*

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-037**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 737,49 \$ (taxes en sus) ;

QUE cette somme sera déboursée par les résidents qui sont connectés à la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009*

**41. MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – Secteur Notre-Dame – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités, par le biais de la résolution no. 2018-01-007 pour la gestion du projet de la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 31 décembre 2020, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

*Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 95,16 \$ pour un total de 5,75 heures de travail ;*

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-038**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 547,17 \$ (taxes en sus) ;

QUE cette somme sera déboursée par les résidents qui sont connectés à la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009*

**42. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Approbation du budget 2021**

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François (RGMR) a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du document déposé ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-039**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2021 de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour la somme de 2 927 269,28 \$, tel que présentées et adoptées lors de la séance de ladite Régie du 21 décembre 2020, représentant une quote-part de 233 572 \$ pour la Municipalité.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Q-p — R.G.M.R. Bas St-F Mat. résiduelles » 02 451 10 951, « Q-p mat. Résiduelles – élimination » 02 451 20 951, « Q-p RGMR Bas St-François Mat. Recyclables » 02 452 10 951, « Q-p Mat. Recyclable tri & Condition » 02 452 20 951, « Q-p RGMR Bas-St-François mat. Organiques » 02 452 35 951 « Q-p Mat. Org. Traitement » 02 452 40 951*

**43. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Renouvellement de l'offre de service avec la Société de développement Odanak inc.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler l'offre de service pour la gestion de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François de la Société de développement Odanak Inc. pour l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-040**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le renouvellement de l'offre de service de comptabilité pour la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François de la Société de développement Odanak inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour la somme de ± 12 000 \$.

**44. PLAN D'INTERVENTION – Autorisation de paiement à la firme Techni-Consultant, collaborateur externe**

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2019-03-068 mandatait la firme Techni-Consultant comme ressource externe du projet pour la mise à jour du plan d'intervention des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 17 décembre 2020, l'avancement des travaux était de 90 % ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-041**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la firme Techni-Consultant pour le projet de la mise à jour du plan d'intervention des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées d'une somme de ± 890 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Plan d'intervention ND » 02 414 00 445 et « Plan d'intervention Pville » 02 414 10 446*

#### **45. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – Secteur Pierreville – Autorisation de paiement de travaux de réparation de conduite**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise SSM Service sous-marin a été mandaté par le biais de la résolution no. 2020-11-403 afin de procéder à des travaux de réparation de conduite dans les étangs pour l'assainissement des eaux usées du secteur Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont eu lieu le 25 novembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-042**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement d'une somme de ± 3 803,38 \$ (taxes en sus) à l'entreprise SSM Service sous-marin pour les travaux mentionnés précédemment.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R – T.E.U. Pville » 02 414 10 521*

### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

#### **46. PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2021 – Résolution d'appui**

CONSIDÉRANT QUE le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sociosanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété, accentuent l'isolement et limitent les contacts avec leurs pairs ;

CONSIDÉRANT QUE ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et certainement à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois ;

CONSIDÉRANT QUE malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;



CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et d'adultes obtiennent un premier diplôme ou qualification ;

**2021-01-043**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de déclarer que la Municipalité de Pierreville appuie les Journées de la persévérance scolaire 2021 par cette résolution ;

QUE lors des Journées de la persévérance scolaire du 15 au 19 février 2021, nous nous engageons aussi à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire et à participer au mouvement d'encouragement régional Tope-Là !

**47. COOPÉRATIVE DE SANTÉ ET SOLIDARITÉ SHOONER-JAUVIN – Autorisation de paiement pour taillage de trottoir**

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de santé et solidarité Shooner-Jauvin a fait des travaux d'agrandissement du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE la COOP de santé a fait parvenir une demande à la Municipalité afin de procéder au taillage du trottoir dans le but de permettre la collecte des déchets, et ainsi modifier l'entrée pour l'accessibilité du camion de déchets ;

CONSIDÉRANT QUE pour créer cette nouvelle entrée, il a fallu tailler le trottoir afin de l'abaisser, et ce, sur une distance d'environ 9 mètres ;

**2021-01-044**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de l'entreprise Forage Techni-ciment inc. pour le sciage du trottoir, pour la somme de ± 1 000 \$ (taxes en sus).

QUE d'autres frais pourront s'ajouter au cours de l'année afin de faire la finition du travail.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « COOP – Clinique médicale » 02 590 00 970*

**48. COOPÉRATIVE DE SANTÉ ET SOLIDARITÉ SHOONER-JAUVIN – Autorisation de paiement du deuxième versement de l'aide financière pour la création d'une mini-urgence**

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-09-342 acquiesçait à la demande d'aide financière de la Coop de santé pour la somme de 50 000 \$, répartie en deux versements, soit un premier versement en date du 15 septembre 2020, et un deuxième versement en date du 15 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est conditionnelle à une aide financière identique provenant de la Caisse Desjardins de Nicolet ;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière aidera au financement de la construction de la nouvelle mini-urgence ;

**2021-01-045**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du deuxième versement de l'aide financière de 25 000 \$ à la Fondation santé du Bas-Saint-François, dans le cadre de la construction de la nouvelle mini-urgence à la Coopérative de santé et solidarité Shooner-Jauvin.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « COOP – Clinique médicale » 02 590 00 970*

**49. COOPÉRATIVE DE SANTÉ ET SOLIDARITÉ SHOONER-JAUVIN – Autorisation de paiement pour le partenariat du service des prises de sang**

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-09-343 acceptait la modification à la cotisation annuelle de la Municipalité de Pierreville, et ce, conditionnellement à ce que les autres municipalités sollicitées participent au financement de la COOP pour le partenariat du service des prises de sang ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de la cotisation doit se faire en janvier 2021 ;

**2021-01-046**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2021 à la Coopérative de santé et solidarité Shooner-Jauvin une somme de 6 000 \$ relativement au partenariat du service des prises de sang.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « COOP – Clinique médicale » 02 590 00 970*

**50. BOUGIE BUS – Approbation des prévisions budgétaires 2021**

CONSIDÉRANT la réception des prévisions budgétaires 2021 de l'organisme Bougie bus, de même que le tableau représentant le partage des contributions financières des municipalités participantes ;

**2021-01-047**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2021 de Bougie bus inc. au montant de 371 604 \$, représentant une contribution de la municipalité de 7 432 \$.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Quote-part Bougie bus » 02 370 00 951*

**51. RÉSOLUTION D'APPUI – Projet de loi C-213, Loi édictant la loi canadienne sur l'assurance-médicaments**

CONSIDÉRANT QUE les députés.es cherchent à obtenir l'appui des municipalités pour le projet de loi C-213, qui vise à établir un régime public et universel d'assurance-médicaments, fondé sur les mêmes principes que le régime public et universel de soins de santé du Canada, soit la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, la transférabilité, et l'accessibilité ;

CONSIDÉRANT QU'il est approprié d'appuyer la demande ;

**2021-01-048**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de soutenir le projet de loi C-213, Loi édictant la Loi canadienne sur l'assurance-médicaments.

## **AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

### **52. ACHAT DE TERRAIN – Bord de l'eau, appartenant à la Fabrique Marguerite-D'Youville – Modification de résolution**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pierreville du 13 octobre 2020, la résolution no. 2020-10-375 autorisait l'achat du terrain portant le numéro de lot 5 745 014 appartenant à la Fabrique Marguerite-D'Youville et désignant du même coup monsieur Éric Descheneaux comme signataire pour cet achat ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Descheneaux, désigné par ladite résolution a remis sa démission et n'est donc plus apte à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-049**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de modifier la résolution no. 2020-10-375 afin de changer le nom de monsieur Éric Descheneaux par madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim et de ce fait, autoriser madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents relatifs à l'achat du terrain.

### **53. HÔTEL TRAVERSY – Autorisation de paiement à l'ingénieur en structure**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des démarches judiciaires dans le dossier de la salubrité du bâtiment abritant l'Hôtel Traversy, la Municipalité a eu recours au service d'un ingénieur en structure ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2020, la cour a entendu le témoignage de l'expert ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-050**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de l'ingénieur en structure, monsieur Sébastien Thivierge, ing. pour ses honoraires pour la préparation du dossier ainsi que pour sa présence en cour lors des journées de plaidoyer, représentant 20 h au tarif horaire de 90 \$, pour une somme de ± 1 800 \$.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Dossier Hôtel Traversy » 02 690 00 419*

### **54. HÔTEL TRAVERSY – Mandater monsieur Sébastien Thivierge pour suivi de dossier**

CONSIDÉRANT QUE le 6 janvier 2021, la Municipalité de Pierreville a reçu le jugement de la cour dans le dossier du bâtiment de l'Hôtel Traversy ;

CONSIDÉRANT QUE ce jugement demande que certains travaux soient effectués afin d'assurer la solidité et la sécurité du bâtiment, et ce, dans des délais prescrits ;

CONSIDÉRANT QUE si le propriétaire de ce bâtiment ne se conforme pas aux exigences de la cour, celui-ci devra procéder à sa démolition ;

CONSIDÉRANT QU'afin de s'assurer que les travaux sont exécutés dans les délais demandés et dans les normes exigées par le jugement de la cour, il est important d'affecter un spécialiste à ce dossier ;

**2021-01-051**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater monsieur Sébastien Thivierge, ingénieur afin de procéder au suivi de l'ordonnance du jugement de la cour dans le dossier du bâtiment de l'Hôtel Traversy au tarif horaire de 90 \$.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Dossier Hôtel Traversy » 02 690 00 419*

## **LOISIRS ET CULTURE**

---

### **55. PARC RUE MARTEL – Engagement de la Municipalité**

CONSIDÉRANT QUE dans le but de financer la création d'un nouveau parc au coin des rues Martel et Letendre, la Municipalité a fait une demande de commandite de 25 000 \$ au Mouvement Desjardins ainsi qu'une demande de 50 000 \$ au programme du Fonds région et ruralité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a toujours pas eu de réponse concernant l'admissibilité de celle-ci à ces différentes demandes ;

CONSIDÉRANT QU'advenant le cas où le Mouvement Desjardins ne donnerait pas suite à la demande, la Municipalité ira tout de même de l'avant avec ce projet ;

**2021-01-052**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de s'engager à procéder au paiement du montant de 25 000 \$, demandé au Mouvement Desjardins, pour la création d'un nouveau parc à même ses fonds afin que ce projet aille de l'avant.

### **56. FESTIVITÉ DU NOUVEL AN – Ajout d'un feu d'artifice**

CONSIDÉRANT QU'afin de souligner le passage de la nouvelle année, les municipalités du Bas-Saint-François, soit Pierreville, Odanak et Saint-François-du-Lac, se sont ralliées dans le but de créer une activité ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont organisé des feux d'artifice, lancés dans deux (2) lieux différents, lesquels ont été gardés secrets afin d'éviter les rassemblements ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-12-468 autorisait le paiement d'un feu d'artifice pour les festivités du Nouvel An, en collaboration avec la municipalité de Saint-François-du-Lac et la communauté d'Odanak ;

CONSIDÉRANT QU'après discussion entre Spec-Tech et madame Ginette Nadeau, les élus ont convenu d'ajouter un deuxième feu d'artifice, et d'annuler les décorations lumineuses prévues au Marché Métro et à la pharmacie Familiprix déjà autorisées par la résolution no. 2020-11-436 pour un montant de ± 1 230 \$ (taxes en sus) ;

2021-01-053

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'ajouter un deuxième feu d'artifice pour les festivités du Nouvel An sur le territoire de la Municipalité de Pierreville au coût de ± 2 000 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Spec-Tech.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention comité loisirs » 02 701 92 990*

**57. DÉCORATIONS LUMINEUSES DE NOËL – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-11-436, adoptée lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2020, autorisait la location et l'installation de décorations lumineuses pour le temps des fêtes ;

CONSIDÉRANT QUE la location d'une durée de 4 semaines est terminée ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-01-054

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures de l'entreprise Spec-Tech pour la location et l'installation de décorations lumineuses d'une somme de ± 1 975 \$ (taxes en sus) qui se détaille ainsi :

<i>Façade de l'Église secteur Notre-Dame :</i>	<i>± 455 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Façade de l'Hôtel de ville :</i>	<i>± 720 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Parc près du pont :</i>	<i>± 800 \$ (taxes en sus)</i>

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention comité des loisirs » 02 701 92 990*

**58. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Bilan de santé – Autorisation de paiement à la firme d'architecte**

CONSIDÉRANT QUE la firme Doucet + Turcotte architectes inc. a été mandatée par le biais de la résolution no. 2020-09-328 afin de procéder au bilan de santé du bâtiment du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la phase 2 sont amorcés, la Municipalité a reçu une facture en date du 30 novembre 2020 pour la mise en plan et la validation du concept en plus des relevés, de la récupération des documents existants et de l'analyse des conformités ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-01-055

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la firme d'architecte Doucet + Turcotte Architectes inc. au coût de ± 1 000 \$ (taxes en sus) pour l'avancement de ce dossier.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation centre communautaire » 03 310 00 014*

**59. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 2 – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la FQM ont été mandatés dans le cadre des travaux de rénovation du centre communautaire pour la gestion du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 30 novembre 2020, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

*Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 95,16 \$ pour un total de 0,50 heures de travail ;*

*Monsieur Jean-Pierre Dufour au tarif horaire de 95,16 \$ pour un total de 1,50 heure de travail ;*

**2021-01-056**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 190,32 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation ctr. Communautaire » 03 310 00 014*

**60. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 2 – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la FQM ont été mandatés dans le cadre des travaux de rénovation du centre communautaire pour la gestion du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 31 décembre 2020, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

*Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 95,16 \$ pour un total de 0,50 heure de travail ;*

**2021-01-057**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 47,58 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation ctr. Communautaire » 03 310 00 014*

**61. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Autorisation de paiement pour le grillage de protection des éléments audiovisuels**

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2020-10-388 autorisait l'achat et l'installation de vingt-et-une (21) grilles de protection pour le matériel audiovisuel du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE les grillages ont été fabriqués sur mesure pour les équipements techniques ;

CONSIDÉRANT QU'il faut maintenant procéder au paiement de la facture pour la fabrication et l'installation desdites grilles de protection ;

**2021-01-058**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de l'entreprise Spec-Tech d'une somme de ± 2 579 \$ (taxes en sus) pour la fabrication et l'installation de grilles de protection pour les éléments techniques du centre communautaire.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation ctr. Communautaire » 03 310 00 014*

**62. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Remboursement à madame Josée Bussières**

CONSIDÉRANT QUE madame Josée Bussières avait procédé à la location du centre communautaire pour donner des cours d'aérobic pour la période du 30 septembre au 9 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE dû aux mesures sanitaires imposées par la Santé publique, seulement un cours a eu lieu ;

CONSIDÉRANT QUE madame Bussières avait procédé au paiement complet de sa location, soit un montant de 200 \$ ;

**2021-01-059**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le remboursement de la somme de 180 \$ à madame Josée Bussières pour sa location de salle, pour les semaines où celle-ci n'a pas pu donner les cours d'aérobic.

**63. PÊCHE EN HERBE – Désignation de la personne responsable**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs désire organiser une fois de plus l'activité de la Fête de la pêche, chapeauté par le programme Pêche en herbe, et que cette fête a pour objectif de promouvoir la pêche partout au Québec, en tenant trois journées de pêche consécutives permettant de taquiner le poisson sans détenir de permis ;

CONSIDÉRANT QUE le programme Pêche en herbe est un programme d'aide matérielle ou financière destiné aux activités d'initiation à la pêche sportive chez les jeunes de 9 à 12 ans, résidant au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les journées de la Fête de la pêche prévue pour l'année 2021 sont les 4, 5 et 6 juin 2021, si les mesures de la santé publique le permettent ;

**2021-01-060**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'agente aux loisirs et à la vie communautaire, madame Josée Bussières, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents pour la tenue d'une activité de la Fête de la pêche chapeauté par le programme Pêche en herbe et à agir au nom de la Municipalité pour ce projet.

#### **64. GUIGNOLÉE 2020 – Octroi d'un don**

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2020, l'agente aux loisirs et à la vie communautaire, madame Josée Bussièrès était responsable de la Guignolée pour les secteurs Pierreville et Saint-Thomas ;

CONSIDÉRANT QUE pour beaucoup de familles, l'année 2020 fût difficile financièrement ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-061**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer, pour la Guignolée 2020, un don de 1 500 \$ afin de venir en aide aux familles dans le besoin habitant la Municipalité de Pierreville.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention comité des loisirs » 02 701 92 990*

#### **65. GUIGNOLÉE 2020 – Autorisation de paiement pour l'achat de cartes cadeaux**

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2020, l'agente aux loisirs et à la vie communautaire, madame Josée Bussièrès était responsable de la Guignolée pour les secteurs Pierreville et Saint-Thomas ;

CONSIDÉRANT QUE dû au contexte de la présente pandémie, la collecte de denrée était impossible, des dons en argent ont été reçus ;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre aux familles dans le besoin de s'offrir de la nourriture, des cartes cadeaux au Marché Métro Rouillard et Frères inc. ont été achetées ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a offert, par le biais de la résolution no. 2021-01-061 un montant de 1 500 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli a été déposé dans les comptes bancaires de la Municipalité, une autorisation de paiement est nécessaire pour les opérations bancaires ;

EN CONSÉQUENCE,

**2021-01-062**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture du Marché Métro Rouillard et Frères inc. pour l'achat de cartes cadeaux pour la Guignolée 2020, d'une somme de ± 6 300 \$.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention comité des loisirs » 02 701 92 990*

#### **66. ACTIVITÉS HIVERNALES – Autorisation d'achat d'affiches**

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris la décision d'ouvrir un rond de glace afin de permettre aux citoyens de profiter d'activités de plein air ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de Pierreville désire organiser une activité de glissade dans la pente à l'arrière de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'assurer que les mesures d'hygiène mise en place par la Santé publique soient respectées, ainsi que le couvre-feu à 20 h, il faut y installer des affiches ;



CONSIDÉRANT QUE plusieurs téméraires s'aventurent sur le lac Saint-Pierre et sur la rivière Saint-François, soit avec des motoneiges ou pour faire de la pêche, et ce même si l'état de la glace n'est pas sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'éviter que de graves accidents ne se produisent sur le lac ou sur la rivière, la Sécurité publique demande à la Municipalité de rappeler à ses citoyens les consignes de sécurité ;

**2021-01-063**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de sept (7) affiches en coroplast d'une dimension de 18 pouces par 24 pouces à l'entreprise Lettrage Griffon pour une somme de ± 160,50 \$ (taxes en sus) ;

QUE ses panneaux seront utilisés de la façon suivante :

*2 affiches pour la patinoire*

*2 affiches pour les glissades*

*3 affiches pour la pêche blanche*

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Subvention comité des loisirs » 02 701 92 990, « Panneau - Pêche sportive » 02 701 91 345*

#### **67. CARNAVAL D'HIVER – Autorisation d'achat de matériels**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de Pierreville en collaboration avec la communauté d'Odanak a pris la décision d'organiser un carnaval d'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité qui sera organisée sur le territoire de la Municipalité est des glissades derrière le bâtiment de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QU'afin de créer ces glissades, du matériel est requis, soit des balles de foin et du matériel de quincaillerie ;

**2021-01-064**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de soixante (60) balles de foin au coût de ± 5 \$ chacune, ainsi que d'autoriser l'achat de matériel de quincaillerie pour un montant approximatif de ± 200 \$ soit, autoriser une dépense totale de ± 500 \$ (taxes en sus) pour la préparation des glissades dans le cadre du carnaval d'hiver ;

QUE l'aménagement sécuritaire et l'entretien des glissades seront fait par le service de la voirie sous la supervision du Comité des loisirs.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention comité des loisirs » 02 701 92 990*

#### **68. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

#### **69. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

1. **ENVIRONOR** – Rapport de suivi – Visite du 10 décembre 2020 ;
2. **MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** – Lettre Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances

pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2020 – Lettre d'obligations relative à l'article 30 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées ;

3. **RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Procès-verbaux des séances ordinaires du 17 février 2020, du 17 août 2020 et du 19 octobre 2020 – Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2020 ;

4. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapports mensuels du traitement du compost et du recyclage du mois de novembre 2020 – Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2020 ;

#### **70. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS**

Mesdames Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que madame la mairesse par intérim, Ginette Nadeau font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

#### **71. PÉRIODE DE QUESTIONS**

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

#### **72. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2021-01-065**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21 h 20.

---

*Ginette Nadeau*  
Mairesse par intérim

---

*Lyne Boisvert, CPA, CGA*  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière